

## DOCK FLOTTANT DE PAPEETE - BON DE RÉSERVATION

NOM ET IMMATRICULATION DU NAVIRE : \_\_\_\_\_

**CATÉGORIE**     Pêche     Commerce     Plaisance     Autres

Largeur	Longueur	Tirant d'eau avant	Tirant d'eau arrière

DÉPLACEMENT : \_\_\_\_\_ (t)      CONDITIONS D'ÉCHOUAGE :  Berceau     Cles

NOM DU PROPRIÉTAIRE DU NAVIRE (*personne privée ou morale*) : \_\_\_\_\_

**INSCRIPTION DEMANDÉE PAR**

le propriétaire du navire       le représentant légal du propriétaire

Nom / Prénom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

le bénéficiaire de la délégation de pouvoirs

Nom/Prénom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Entreprise : \_\_\_\_\_

Date de la délégation de pouvoirs    : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Date du dernier passage sur le dock : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_      Durée prévue : \_\_\_\_\_ jours

Les opérations sont réalisées sous la surveillance et la responsabilité de l'usager propriétaire du navire, le dock flottant étant mis à sa disposition.

Toute réservation faite par l'usager, doit être validée par la marine nationale et devra être confirmée par le versement d'un acompte de 400.000 francs par navire entre les mains de la CCISM.

En cas d'annulation de la réservation confirmée pour des raisons indépendantes de la volonté de la CCISM, l'usager ne pourra lui réclamer une quelconque indemnité.

La responsabilité de l'usager est seule engagée pour les pertes de temps et les dommages tant au navire lui-même qu'aux installations résultant de l'inexactitude et de l'insuffisance des indications fournies par l'usager en vue du passage sur le dock.

L'usager s'engage à respecter les conditions et les modalités prescrites dans la convention relative au passage sur le dock marine Papeete et notamment le règlement d'exploitation du dock.

A Papeete, le : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Le propriétaire, son représentant ou le délégué.  
Nom, signature, cachet commercial.  
Lu et approuvé.